



Un panneau peint par Cimabue vers 1280, représentant *La Dérision du Christ*, reconnu trésor national.

Franck Riester, ministre de la Culture, a décidé de refuser la délivrance du certificat d'exportation pour cette œuvre majeure et inédite de Cenni di Pepo, dit Cimabue (c. 1240-1302).

La Dérision du Christ est un tableau peint provenant d'un diptyque de dévotion réalisé autour de 1280, auquel appartenaient deux autres panneaux connus de Cimabue, la Flagellation du Christ (New York, Frick Collection) et La Vierge et l'Enfant (Londres, National Gallery), avec lesquels il partage des particularités, telles que les architectures, le décor incisé d'or et le type de nimbes, ainsi que l'emploi de riches pigments. L'appartenance à ce même ensemble est aussi établie par la continuité de la planche de peuplier servant de support entre le panneau conservé à Londres et ce Christ aux outrages.

Ces trois œuvres ornaient très probablement le volet droit d'un grand diptyque, peut-être commandé pour la chapelle de notables ou d'une congrégation religieuse à Pise.

Cette Dérision du Christ, demeurée en bon état de conservation, révèle, plus encore que dans les deux autres compositions, l'usage par Cimabue d'un langage plastique nouveau. Cette évolution est notamment visible dans le traitement humaniste de la figure de Jésus, le rendu des expressions des personnages ou celui de l'espace.

La Dérision du Christ a été attribuée à Cimabue à l'occasion d'une expertise effectuée dans la perspective d'une mise en vente publique.

A la suite de l'avis de la Commission consultative des trésors nationaux, le Ministre de la culture a signé l'arrêté refusant le certificat d'exportation en décembre dernier pour ce rare panneau, lui conférant ainsi le statut de trésor national pour une période de trente mois qui s'ouvrira à compter de la notification de cette décision au propriétaire du tableau. Ce délai sera mis à

profit pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation d'une acquisition au bénéfice des collections nationales publiques en vue de permettre à ce panneau de rejoindre la Maesta du maître italien déjà conservée au musée du Louvre.

« Je salue le rôle éminent que joue le dispositif de contrôle à l'exportation des biens culturels pour la protection et l'enrichissement du patrimoine national et je remercie les membres de la Commission consultative des trésors nationaux, sous l'impulsion de son président, Edmond Honorat, dont l'examen attentif des propositions de refus de certificat éclaire mes décisions. Grâce au temps donné par cette mesure, tous les efforts pourront être mobilisés afin que cette œuvre exceptionnelle vienne enrichir les collections nationales » a déclaré Franck Riester.

1

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC